

## Conditions particulières de vente : VeraOne, OneSilver, PlatiOne, PallaOne

Les présentes conditions de vente particulières complètent les conditions générales d'utilisation.

### 1) NATURE DES PRODUITS ÉMIS

Les Produits émis (ci-après "Produits Émis") par la Société à savoir : le VeraOne (aussi appelé "VRO"), le OneSilver (aussi appelé "SVO"), le PlatiOne (aussi appelé "PTO") et le PallaOne (aussi appelé "PLO") sont des crypto-actifs dits "jetons utilitaires" ayant vocation à donner accès à un métal précieux : l'or (Au) pour le VeraOne, l'argent (Ag) pour le OneSilver, le platine (Pt) pour le PlatiOne et le Palladium (Pd) pour le PallaOne. (ci-après désignés collectivement les "Métaux Précieux")

Les Métaux Précieux sont généralement sous la forme suivante :

- Lingots de 1 Kg LBMA pur à 999,9 millièmes, pour l'or
- Lingots de 31,1kg LBMA pur à 999 millième pour l'argent
- Lingots de 6 Kg LBMA pur à 999,9 millièmes pour le platine et le palladium

D'autres Métaux Précieux de poids, de forme et de titre différent peuvent être utilisés pour leur poids en net en Métaux Précieux.

L'acquisition de Produits Émis correspond à l'acquisition de Métaux Précieux qui est attestée par une inscription dans un registre distribué (aussi appelé "*blockchain*"), matérialisé par la détention d'un jeton représentant cette propriété à raison d'un jeton par gramme possédé.

### 2) COTATION DES PRODUITS ÉMIS

La Société affiche les prix des Produits Émis sur ses Sites (ci-après la « Cotation »). La Cotation indique les prix des Produits Émis qu'un Membre peut acquérir à tout moment. La Cotation tient compte des flux continus et en direct des prix internationaux de l'or, de l'argent et de platinoïdes en provenance de Londres, New York et Shanghai. Une pondération positive ou négative, liée à l'offre et à la demande, peut être appliquée à ces prix. Cette pondération spécifique à chaque produit, limitée à un maximum de 10 % pour l'or et de 20 % pour l'argent et les platinoïdes.

La liste de prix utilisée pour les Produits Émis est disponible sur les Sites. L'heure, l'intervalle de mise à jour et la date de la dernière mise à jour de la liste de prix sont indiqués sur les Sites à titre d'information. Chaque Membre est informé et reconnaît expressément que la Liste de prix et la pondération peuvent varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction

des fluctuations des paramètres de calcul susmentionnés. Les Membres peuvent vérifier la Liste de prix en vigueur, en temps réel, en consultant les informations sur les Sites.

### **3) ACHATS DE PRODUITS ÉMIS**

#### **3.1 Conclusion d'un achat**

Le Membre peut acheter à la Société les Produits Émis disponibles sur les Sites - les Métaux Précieux - sur la base d'unités de mesure prédéterminées (ci-après, les « Achats »).

Le membre doit indiquer le montant de l'achat demandé (ci-après, le « prix d'achat ») sur le formulaire d'achat (ci-après, le « formulaire d'achat »). Le Membre est libre de répartir son Achat entre les Produits Émis, dont la nature et les détails sont fournis sur les Sites.

À la soumission du Formulaire d'achat, un devis est généré en temps réel, en fonction de la répartition du Prix d'achat et de la Cotation.

Après avoir pris connaissance du Prix d'achat et de sa répartition entre les Produits Émis au travers du devis, le Membre soumet le Formulaire d'achat, ce qui lui permet de procéder au paiement. Les Produits Émis ne peuvent être remboursés.

En conséquence, il appartient au Membre de vérifier l'exactitude des informations fournies dans le Formulaire d'achat, avant de le soumettre.

#### **3.2 Modalités de paiement d'un achat**

Le paiement du Prix d'Achat peut être effectué en ligne, en euro ou par conversion de bitcoin ou d'Ether (ou de tous crypto-actifs disponibles sur le site), ou par tout autre moyen pouvant être proposé sur les Sites au moment de l'Achat. Le Membre garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

#### **3.3 Absence de délai de rétractation**

Les Membres sont expressément informés et acceptent par les présentes que les prix des Produits Émis sont fixés et fluctueront en fonction d'une Cotation, tel que défini à l'article 3.1, dont les prix dépendent notamment des fluctuations des marchés et des crypto-actifs. En conséquence, les Membres ne disposent pas d'un droit de rétractation sur leurs Achats de Produits Émis. Les Membres sont expressément informés et acceptent que le paiement de tout Prix d'Achat constitue un Achat ferme et définitif. Il est donc de la responsabilité de chaque Membre de vérifier les informations saisies sur le Formulaire d'achat avant de le soumettre et de payer le Prix d'achat associé.

#### **3.4 Réserve de propriété des Produits Émis**

Les Membres sont expressément informés et acceptent que la Société reste propriétaire des Produits Émis qu'ils achètent, jusqu'à ce que le Prix d'achat associé ait été intégralement reçu par la Société. En cas de non-paiement de tout ou partie du Prix d'achat, la Société restera propriétaire des Produits Émis impayés.

### 3.5 Historique des achats

Depuis l'espace connecté, les Membres peuvent consulter l'historique des achats qu'ils ont effectués sur les Sites depuis l'ouverture du compte.

## 4) DÉPÔT SÉCURISÉ DES PRODUITS ÉMIS ACHETÉS DANS UN COFFRE-FORT

### 4.1 Modalités de dépôt des achats en chambre forte

Chaque Membre reconnaît que tous les Métaux Précieux afférent aux Produits Émis achetés sur les Sites sont déposés sous la garde exclusive de la Société ou de l'un de ses prestataires, aux fins de mise en œuvre des Services, ce que le Membre accepte expressément, renonçant ainsi à en exiger la livraison physique à une adresse définie. En conséquence, une fois acheté, les Métaux Précieux sont déposés dans un coffre-fort sécurisé par la Société ou l'un de ses prestataires (ci-après, le « Coffre-fort »), dans une chambre forte située en Suisse, aux Ports Francs de Genève.

### 4.2 Assurance

Le dépositaire des Métaux Précieux s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité dans le cadre du transport et du dépôt des Métaux Précieux, au moins à hauteur de leur prix, conformément à la Cotation, à la date et à l'heure de l'incident.

### 4.3 Retrait des Métaux Précieux déposés en Coffre-fort

Sous réserve disposer d'une quantité de Produits Émis au moins égale à la forme des Métaux Précieux y afférents tel que détaillé en 1) des présentes conditions, le Membre peut demander un retrait des Métaux Précieux qu'il possède.

Le retrait s'effectue uniquement en personne au sein du lieu de stockage où les Métaux Précieux sont conservés.

Cette opération est soumise à des frais de retrait, frais de gestion et de déplacement qui sont communiqués au Membre lors de sa demande.

En cas de retrait de Métaux Précieux au sein du lieu de stockage, le Membre est seul responsable de l'accomplissement de toutes les mesures douanières ou fiscales, notamment déclaratives, qui lui incombent en amont comme en aval du retrait.

La Société se dégage de toute responsabilité quant à ces obligations déclaratives et, le cas échéant, de paiement.

Le lien [Service.Public.fr](https://www.service-public.fr) reproduit ci-après explique toutes les modalités d'une déclaration lors d'un transfert de valeur entre la Suisse et la France et permet l'accès direct au document Cerfa n°13426\*04 que le Membre devra remplir le cas échéant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F801>

La Société ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la mise à jour de ce site qu'elle n'administre pas.

Ces opérations entraînent un retrait des Produits Émis en fonction de la quantité de Métaux Précieux retirée.

## **5) VENTE DES PRODUITS ÉMIS**

La mise en vente des Produits Émis correspond à la mise en vente du métal précieux qui y est associé.

Le Membre peut mettre en vente tout ou partie des Produits Émis qu'il a achetés et qui sont en dépôt dans la Chambre forte (ci-après, les « Ventes »).

Le membre doit indiquer sur le formulaire de vente (ci-après, le « Formulaire de Vente ») la quantité de Produits Émis.

À la soumission du Formulaire de Vente, une offre de rachat est générée en temps réel par la Société, basée sur la quantité de Produits Émis et leur Cotation.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le Membre soumet le Formulaire de vente, ce qui lui permet de recevoir le paiement.

## **6) ÉCHANGE DES PRODUITS ÉMIS**

### **6.1 Échange des Produits Émis contre d'autres ou contre des crypto-actifs**

Les Produits Émis peuvent être échangés entre eux ou contre d'autres crypto-actifs proposés

Le membre doit indiquer sur le formulaire d'échange (ci-après, le « Formulaire d'Échange ») la quantité de Produits Émis.

À la soumission du Formulaire d'Échange, une offre est générée en temps réel par la Société, basée sur la quantité de Produits et/ou de Produits Émis et leur Cotation.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le Membre soumet le Formulaire d'Échange, ce qui lui permet de recevoir la quantité de Produits et/ou de Produits Émis sélectionnée.

### **6.2 Échange des Produits Émis contre des produits des entités du groupe AuCoffre.com**

Les Produits Émis peuvent être échangés contre des produits des sociétés du groupe AuCoffre.com notamment AuCoffre.com SAS et VeraCash SAS.

Les Membres souhaitant réaliser ce type d'opérations doivent prendre contact avec un administrateur des ventes de la Société afin d'obtenir une proposition d'échange et la tarification y afférent.

Ces opérations entraînent un retrait des Produits Émis échangés, la Société se réserve le droit de refuser sans motif ce type d'opération.

## **7) REGISTRES**

La Société peut, sur demande du Membre, réaliser des inscriptions en registre distribué concernant des Produits Émis lui appartenant.

Le bénéficiaire d'un transfert de propriété de Produits Émis sur un registre distribué doit pouvoir être clairement identifiés et avoir complété les vérifications mentionnées en 5.2 et 12 des CGU afin que le transfert de propriété soit inscrit dans les registres internes de la Société.

En cas de différence entre les registres distribués et les registres internes de la Société, l'information contenue dans les registres internes prime sur les registres distribués.

En cas de litige entre des Membres lié à des différences entre les registres, la Société peut geler les Produits Émis dans l'attente d'une résolution à l'amiable ou judiciaire du litige.